

Charte de l'islam de France : Macron nous roule dans la farine, les musulmans pavoisent !

écrit par Christine Tasin | 19 janvier 2021



Ci-dessous quelques extraits marquants et choquants de cette « charte » qui n'engage pas les musulmans mais ancre l'islam dans notre pays, citations du Coran à l'appui des engagements musulmans !!!! Oui, vous avez bien lu, à aucun moment cette charte ne cite Notre constitution , elle s'appuie sur les textes européens et sur le Coran ! Sacrée immonde saloperie, merci Macron !

.

Mes commentaires en bleu pour les distinguer des citations de la Charte, et, dans les encadrés grisés, des extraits d'articles de RR. En italique, les extraits de la Charte.

Islam « de France » : la Charte se réfère non pas à notre Constitution mais aux textes européens sur les « droits fondamentaux », dont on subit les nuisances, migration, voile, regroupement familial, pacte Marrakech..

PREAMBULE *Aucune conviction religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire aux obligations des citoyens*¹.

note 1

1 Comme le rappelle l'article 17 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, personne ne peut justifier d'un droit légitime pour « se livrer à une activité ou accomplir un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la Convention ».

Idem dans l'article 3

Les signataires s'engagent ainsi à s'inscrire dans le respect de l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme

Takki-ya et manipulations

article 2 le Coran n'est pas du tout cité comme normatif, comme le texte auquel ils obéissent. Il n'est pas question ici de ne pas appliquer les prescriptions religieuses mais il est question de ne pas faire droit à leurs « interprétations religieuses » ! Or on sait, et on paye chaque jour pour le savoir que les pires horreurs sont écrites noir sur blanc dans le Coran, nul besoin d'interprétation !

Le principe d'égalité devant la loi nous oblige à nous conformer aux règles communes et les faire prévaloir sur toutes les normes et règles y compris celles issues de nos convictions et/ou de nos interprétations religieuses

L'Article 3 est un magnifique numéro de tai-ya : l'apostasie ne sera plus prononcée... le mot va-t-il abolir le fait ??? Si Mohamed renonce à l'islam, il sera béni juste parce que l'imam du coin évitera de parler d'apostasie ? Foutage de gueule.

Ainsi les signataires s'engagent à ne pas criminaliser un renoncement à l'islam, ni à le qualifier «d'apostasie» (rida)

Toujours dans article 3 « nulle contrainte en religion ». Nous avons consacré plusieurs articles à ce verset, à RR, pour en démontrer la terrible manipulation, la takkiya parfaite :

—Démonstration de Philippe Jallade à relire, avec sa conclusion:

« Nulle contrainte en religion » signifie : qu'il (l'individu) ne soit pas contraint à entrer dans la religion islamique à moins qu'il ne fasse cela par conviction. Mais, il est contraint à ce que les sentences de l'Islâm lui soient applicables. Il doit être totalement contraint à cela. Et si cela n'est pas le cas, alors il doit être combattu et ceci fait partie de la contrainte.

Ce « Nul contrainte en religion », c'est du pipeau, de la daube, rien n'est plus faux. Au final, cela signifie que celui qui ne se convertit pas à l'islam est contraint de payer la « jizyah », impôt caractéristique du « dhimmi », ce quasi-esclave.

. On n'a rien à foutre de ce que les adeptes de Momo racontent actuellement aux bobos occidentaux, pour les endormir et les niquer ; l'important pour nous est de savoir ce que ces adeptes se racontent entre eux, dans leurs bouquins, le coran, sur internet, tout ça, tout ça...

<https://resistancerepublicaine.com/2013/09/20/pas-de-contrainte-en-en-religion-par-philippe-jallade/>

.
On ajoutera la démonstration d'Antiislam, imparable également :

Donc l'interprétation correcte, coranique parlant, de ce verset est la suivante.

Les Hommes sont naturellement musulmans et s'il y a des non-musulmans sur Terre, c'est qu'ils ont été « contraints » d'abandonner l'islam, religion originelle, naturelle des Hommes.

« Nulle contrainte en religion » signifie donc exactement le contraire de ce que les escrocs de l'islam nous racontent.

C'est :

1) Une condamnation des non-musulmans, qui sont des traîtres parce qu'ils ont quitté l'islam sous la contrainte, étant,

originellement, des musulmans.

2) Une interdiction pour les musulmans de quitter l'islam et son totalitarisme.

Tout cela devient très évident quand on se réfère à la « Déclaration des droits de l'homme en islam » du 5 août 1990 texte qui, désormais, chapeaute celle de 1981.

https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_l%27homme_en_islam

L'article 10 de ce nouveau texte est le suivant:

Art. 10 – **L'Islam est la religion naturelle de l'homme.** Il n'est pas permis de soumettre ce dernier à une quelconque forme de pression ou de profiter de sa pauvreté ou de son ignorance pour le convertir à une autre religion ou à l'athéisme.

https://d1.islamhouse.com/data/fr/ih_articles/fr-Islamhouse-DH L16-DeclarationDroitdeLHomme-Cheha.pdf

<https://resistancerepublicaine.com/2019/05/06/nulle-contrainte-en-religion-une-escroquerie-musulmane-qui-dure/>

.

.

Quid de l'article 4 sur l'égalité hommes-femmes ?

C'est le Coran qui est invoqué et il n'est question que « d'activités cultuelles », pas de la vie de tous les jours !

Les signataires s'engagent ainsi à faire respecter ce principe à travers l'ensemble de leurs activités cultuelles. Cette Égalité est également consacrée par le corpus islamique : « certes, Nous avons rendu dignes tous les enfants d'Adam » (Coran, 17 : 70)

L'égalité Femme-Homme est un principe fondamental également attesté par le texte coranique : les hommes sont issus d'une même essence ou âme originelle (voir Coran, 4 : 1).

Et nous découvrons que le voile, l'enfermement, le corps caché, l'interdiction de serrer la main d'une femme... ne seraient pas musulmans !

Nous nous attachons donc à faire respecter ce principe d'égalité conformément aux lois de la République en rappelant aux fidèles, dans le cadre de notre rôle pédagogique, que certaines pratiques culturelles prétendument musulmanes ne relèvent pas de l'islam.

J'ai enlevé la majuscule à islam dans ma citation, l'islam serait-il un être sacré que cette seule religion mettrait une majuscule, ce qui n'est pas la loi orthographique en France ? Ni christianisme, ni protestantisme, ni judaïsme... ne portent de majuscule. L'islam non plus.

.

Article 5 sur la fraternité.

Jean-Paul Saint-Marc a tout dit (merci à loi d'avoir fait ce premier travail de décryptage d'ensemble)... comment se fait-il que les chrétiens ne soient pas nommés ? Non plus que les actes contre les athées ?

Par ailleurs que viennent faire ici les actes anti-musulmans dans une Charte destinée aux... musulmans ?

Toutes les formes de racisme, de discrimination et de haine de l'autre, notamment les actes antimusulmans, les actes antisémites, l'homophobie et la misogynie sont des délits pénalement condamnés

Et un verset du Coran est cité ! Ignoble ! La charte censée engager chaque musulman s'appuie non pas sur la Constitution mais sur le Coran !!! A vomir, ou à la brûler !

Article 6 Enorme, là encore.

Engagement à ne pas islam politique. Mais l'islam est politique par essence, puisque son but est dit clairement, voir ci-dessus l'article de Antiislam. L'islam n'est pas un récit de vie, mais un livre de préceptes, de règles de contraintes... l'islam doit conquérir le monde ! L'islam c'est l'islamisme.

Les signataires s'engagent donc à refuser de s'inscrire dans une quelconque démarche faisant la promotion de ce qui est connu sous l'appellation « islam politique³

Nous luttons avec détermination contre tout mouvement ou idéologie dont le projet détourne notre religion de son véritable objet et tente de créer des rapports de force et des fractures dans notre société.

Et la note 3 ?

3Par « islam politique », la présente charte désigne les courants politiques et/ou idéologiques appelés communément salafisme (wahhabisme), le Tablighainsi que ceux liés à la pensée des Frères musulmans et des courants nationalistes qui s'y rattachent

On comprend mieux... on ne parle absolument pas de la réalité, on se contente de pointer du doigt quelques courants minoritaires pour ne pas parler de ce qui fâche.

Et celle-là, elle est pas belle ?

Nous affirmons que l'ordre politique demeure séparé de l'ordre du religieux. Aucune de nos organisations, aucun de nos préceptes ne peut avoir pour objectifs de faire valoir en France un traitement différencié pour les musulmans.

Enorme ! Foutage de gueule intégral... cantine, repas sans porc,

repas halal, port du voile, blasphème, plaintes contre Charlie Hebdo, émeutes dès qu'un musulman délinquant meurt... il y a un livre à écrire !

Dans cet article, il y a un engagement à éviter au maximum le financement et l'ingérence étrangère... sauf que, et ça même [El Karoui](#) le signale, « le paradoxe » du CFCM, composé de « cinq fédérations financées par des pays étrangers » et « trois fédérations islamistes » : « la charte a été adoptée par des gens qui ont des intérêts en contradiction avec le texte » ,

.

L'article 8, une bombe... contre nous.

La neutralité religieuse, un des principes de laïcité, imposée aux agents investis d'une mission de service public, vise à garantir un service équitable aux citoyens indépendamment de leurs convictions religieuses et à lutter contre le prosélytisme religieux. Les usagers quant à eux, ne sont pas soumis à cette neutralité, mais sont tenus, dans leur expression religieuse, de respecter l'ordre public établi par la loi.

Cette charte impose, de fait, la liberté du voile partout pour les usagers ! Y compris dans les services publics, belle peau de banane pour ceux qui, après Macron voudraient interdire voile et autres accommodements déraisonnables partout, et notamment le voile imposé aux enfants !

Et le recours au tribunal est même invoqué !

.

C'est un festival. L'article 9 dans une Charte qui devrait s'imposer aux musulmans et à eux seuls... vise aussi, en passant, les anti-islam !!!!

Son titre : lutte contre la haine antimusulmane, propagande et fausses informations

Et le but, ancrer la victimisation musulmane... tout en rappelant sans le dire l'interdiction du blasphème en sacralisant « les symboles de leur foi »...

Les musulmans de France et les symboles de leur foi sont trop souvent la cible d'actes hostiles. Ces actes sont l'œuvre d'une minorité extrémiste qui ne saurait être confondue ni avec l'Etat ni avec le peuple français.

Il y a un passage intéressant à propos de cette phrase, *Les courants extrémistes s'appuient sur des concepts belliqueux*⁴, c'est la note 4

qui condamne un fondamental du Coran » avec les notions de territoire de la guerre et de l'islam... Cela explique sans doute pourquoi quelques fédérations musulmanes n'ont pas encore signé la Charte et ne le feront que... lorsque les petites choses qui les dérangent auront disparu.

4Des concepts tels que : al-wala wa-l bara (l'alliance et le désaveu), takfir wa-l hijra (anathème et exil), dar al-harb wa dar al-islam (territoire de la guerre et territoire de l'islam), etc.

Atterrant, effrayant...

Certes, mais avec Macron rien de nouveau.

Avec l'islam rien de nouveau.

Rien, dans cette Charte, ne dit l'allégeance musulmane à la République et à ses lois. Un superbe numéro de Takki-ya pour endormir nos dirigeants, ou plutôt, pour aider nos dirigeants à faire croire au peuple de France qu'il n'aurait aucune raison d'avoir peur de l'islam... Manipulations et communication sont les deux mamelles de Macron. Rien n'a changé, rien ne changera et en tout cas je vois d'ici les petites racailles musulmanes en train de

se rouler par terre, à force de rire de nous. Dans les prisons il doit y avoir des concerts de casserole, pour ce grand pas fait par l'islam pour nous enfumer et nous conquérir.